

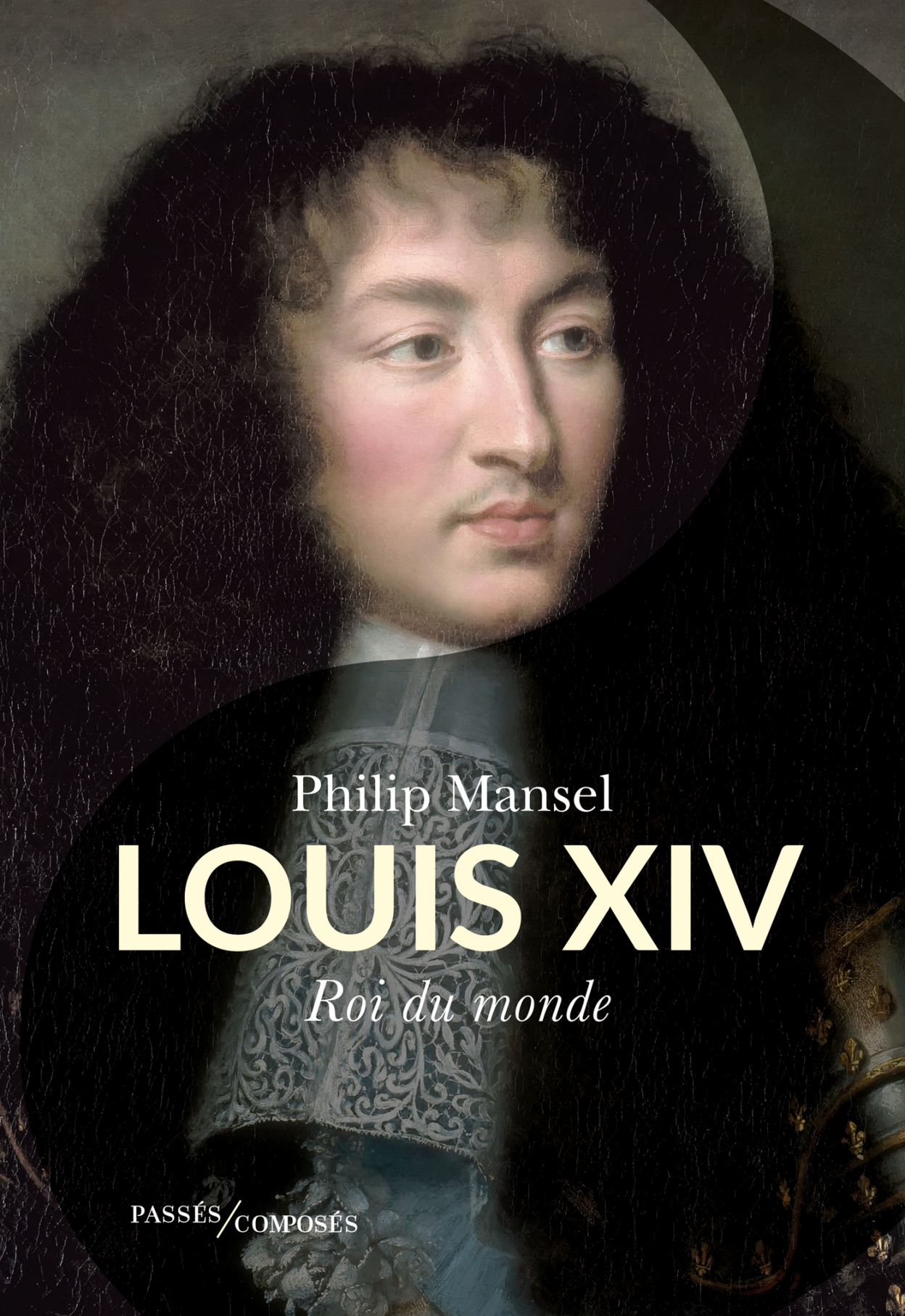


**LOUIS
XIV**

Roi du monde

PASSÉS/COMPOSÉS

Philip
Mansel



Philip Mansel

LOUIS XIV

Roi du monde

PASSÉS/COMPOSÉS

Introduction

Mille ans de France

Louis XIV fut à la fois roi de France et un souverain mondial aux ambitions planétaires. Il fonda des colonies en Amérique, en Afrique et aux Indes, tenta de s'emparer du Siam (le nom de la Thaïlande en son temps), envoya des missionnaires et des mathématiciens à l'empereur de Chine et s'engagea dans une lutte pour la conquête française des marchés mondiaux qui se poursuit à ce jour. La devise qu'il adopta au début de son règne personnel, en 1662, formait l'expression de ses espérances et de ses désirs : *Nec pluribus impar* (« À nul autre pareil », ou littéralement « Je suffis à plusieurs mondes »). En d'autres termes, il signifiait qu'il n'était « pas incapable de régner sur d'autres possessions » et qu'il se situait « au-dessus de maints ennemis ».

Louis était un homme en quête de gloire, un roi attaché à l'élévation de sa dynastie et un chef porté à l'expansion de sa nation. Il oblige également à une question : comment un individu aussi civilisé, exceptionnellement attentif au sort des femmes (il fit construire la meilleure école de jeunes filles de son temps, non loin de Versailles, à Saint-Cyr), put-il ordonner des actes de barbarie à l'encontre des protestants français et contre les voisins de la France ? Louis le Grand, ainsi qu'on l'appela dès 1680, était-il le maître ou l'instrument de sa cour, de ses ministres et de ses financiers ? Laissa-t-il une France renforcée ou affaiblie ? Il domina certes son temps, mais méritait-il l'appellation de « Roi-Soleil » par laquelle il se fit connaître plus tard, puisqu'il choisit le soleil pour emblème ?

Ce livre a pu tirer profit de la multiplication de nouveaux ouvrages relatifs à ses palais¹, sa Maison², ses finances³, sa diplomatie⁴, ses ministres⁵, ses armées⁶, ses forteresses⁷, ses ennemis⁸, sa foi catholique⁹ et sa santé¹⁰, de la correspondance complète récemment publiée de sa seconde épouse, Mme de Maintenon¹¹, et d'une chronique savante de la trajectoire qu'a décrite son existence¹², ainsi que de nombreux ouvrages publiés en 2015 destinés à marquer le trois centième anniversaire de sa mort¹³.

Grâce à ces travaux et à de nombreuses autres études, ainsi qu'à mes recherches menées dans les archives de Paris et de Londres, cette biographie essaye de faire sortir Louis de Versailles (qui fut sa résidence principale moins de la moitié de son règne, et ne fut jamais la seule) et de le montrer tel qu'on le voyait depuis Lille, Besançon et Strasbourg, ainsi que depuis Londres, Madrid, Constantinople et Bangkok. Ces points de vue multiples sont indispensables, car non content d'œuvrer à l'expansion de la France sur le Rhin, le Mississippi et le Mékong, Louis poursuivit d'autres objectifs hors de France. On mentionnera ici le rétablissement de ses cousins Stuart sur les trônes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, l'élection d'un prince français roi de Pologne et grand-duc de Lituanie et la préservation du statut de grandes puissances des alliés de la France, l'Empire ottoman et la Suède. Sa plus grande erreur, commise en 1685, la révocation de l'édit de Nantes, qui avait autorisé la pratique de la foi protestante en France, ne fut pas seulement provoquée par des forces à l'œuvre à l'intérieur du pays et par sa ferveur catholique, mais aussi par sa rivalité avec la maison d'Autriche, dont l'enjeu consistait à prendre la tête de l'Europe catholique.

Dans le même ordre d'idées, l'édifice le plus célèbre de Louis, Versailles, ne fut pas seulement créé pour la France, mais pour le monde, afin d'attirer et d'impressionner les visiteurs étrangers et d'éclipser les autres palais, passés et présents. Cet édifice représentait son acte de candidature à un rayonnement mondial, ainsi qu'une combinaison très personnelle de résidence royale, de siège du gouvernement et de quartier général de ses armées, de galerie d'art, de festival de musique et de ballet et de vitrine des produits français.

Introduction

La fin de son règne fut dominée par la poursuite d'une autre ambition mondiale, la succession d'Espagne. Après son mariage en 1660 avec l'infante Marie-Thérèse, fille aînée de Philippe IV d'Espagne, il espérait que l'un de ses descendants, plutôt que l'un des cousins viennois du souverain, hérite de la monarchie hispanique tout entière, y compris de son empire planétaire qui s'étendait du Mexique à la Sicile. À l'inverse de la règle applicable en France, la monarchie espagnole pouvait se transmettre à la lignée féminine, et son beau-frère Charles II (Carlos II), roi d'Espagne à partir de 1665, infirme, n'avait pas d'enfants.

En 1700, à la mort de ce dernier, au lieu d'appliquer les traités internationaux qui proposaient de diviser la monarchie et d'accorder à la France davantage de territoires, Louis accepta la décision du défunt de laisser la couronne d'Espagne à son petit-fils Philippe, duc d'Anjou, qui devint *El Rey* don Felipe V. Louis avait ainsi placé l'Espagne avant la France, sa famille avant son pays. Si, en luttant pour maintenir Philippe sur le trône d'Espagne contre une coalition européenne, il poussa la nation française au bord de l'effondrement, il n'en demeure pas moins que l'actuel roi d'Espagne, Felipe VI, est un descendant de Louis XIV.

Louis XIV fut en mesure de jouer un rôle d'envergure mondiale grâce à la puissance du royaume de France. Son règne et sa personnalité furent conditionnés par la géographie, l'histoire, la démographie et les traditions du pays qu'il gouvernait. En 1643, lorsqu'il hérita du trône, la monarchie française était vieille de plus de mille ans. Entre 481 et 511, Clovis, roi des Francs, régnait sur ce qui correspond aujourd'hui au nord de la France et à une partie du nord de l'Allemagne. De 768 à 814, l'un des grands souverains de l'histoire européenne, Charlemagne élargit le royaume des Francs aux dimensions d'un empire qui s'étendait de l'Elbe à l'Èbre et de la Baltique à la Méditerranée. Après la mort du dernier roi carolingien de Francie (ou de France), l'un de ses parents, Hugues Capet, fut élu roi par l'assemblée des grands du royaume à Senlis, en 987. Pourtant, les rois des Francs étendirent lentement leur domination. Le prestige de la cérémonie du couronnement, à Reims, constituait l'un de leurs principaux atouts. Ce rituel s'inspirait en partie de celui des rois d'Israël tel qu'il est décrit dans le

Premier Livre de Samuel de l'Ancien Testament. À l'instar de ces derniers, le roi de France n'était pas seulement couronné, mais recevait l'onction de l'huile sacrée.

Les rois des Francs disposaient d'autres armes : la croissance de leur capitale, Paris, devenue peu à peu la plus grande ville au nord des Alpes, capable de fournir une armée et une administration, d'insuffler un sentiment d'identité nationale et de fierté pour la France, ainsi que le fait d'être et de parler français (une langue pourvue d'une littérature avant l'italien, l'anglais ou l'allemand), et l'exceptionnelle fécondité des descendants d'Hugues Capet, formant la maison de France. Les dynasties rivales s'éteignaient. Les nombreuses branches de la maison de France se multiplièrent.

La monarchie française accrut encore son pouvoir et son prestige entre 1226 et 1270, sous le règne de Louis IX, qui en deviendrait plus tard le saint patron vénéré, Saint Louis. Après la croisade des Albigeois (1209-1229) contre l'hérésie cathare, Toulouse et le Languedoc furent annexés au domaine royal. La population du royaume de France atteignit 17 millions d'âmes en 1300, supérieure à celle de tous les pays d'Europe. La puissance et l'attrait de la France furent confirmés en 1312 par la soumission de l'archevêque et de la ville de Lyon, qui faisait alors partie du Saint Empire romain germanique, à la domination française. En 1349, Humbert II, le dernier seigneur du Dauphiné, vendit à la France sa province située sur la rive est du Rhône, qui faisait également partie du Saint Empire. À compter de ce jour, ainsi qu'il l'avait stipulé, le fils aîné du roi porterait le nom de Dauphin, titre traditionnel des seigneurs de la province.

Les rois d'Angleterre restaient à moitié français de par leur culture et leurs ambitions. Tout au long de la décennie 1360, Édouard III avait vu son ambition de régner sur la France contrecarrée : il conservait néanmoins une enclave au sud-ouest de Bordeaux et la ville de Calais. La reconquête de Bordeaux par Charles VII en 1453 marqua la fin de la première guerre de Cent Ans entre les rois de France et d'Angleterre (la seconde débiterait sous Louis XIV). La monarchie des Tudors espéra encore s'approprier quelques morceaux de France. Les monarques anglais portèrent le titre de roi de France et leur fleur de lys en écartelé sur leurs armoiries

Introduction

jusqu'au traité d'Amiens conclu entre George III et le premier consul en 1802.

Au nord, la monarchie française affrontait un autre rival : le duc de Bourgogne. En 1369, le jeune frère de Charles V, Philippe le Hardi, fait duc de Bourgogne, épousa Marguerite de Flandre, héritière de plusieurs provinces du Saint Empire, la Flandre, le Brabant, l'Artois et la Franche-Comté. D'autres mariages avantageux de ses descendants conduisirent à la création d'une monarchie composite fortunée, une Lotharingie ressuscitée baptisée « Bourgogne ». Celle-ci ne tarda pas à régner sur la presque totalité des terres de l'Entre-Deux très convoitées situées entre la France et le Saint Empire, une marqueterie entrelacée de petits États sans frontières politiques, linguistiques ou géographiques précises qui s'étendait de la mer du Nord à travers les provinces fertiles de la partie sud des Pays-Bas et les collines boisées des Ardennes jusqu'à la Lorraine, l'Alsace et la confédération de cantons réunis sous leur nom commun à tous, la Suisse. L'arrière-petit-fils de Philippe, Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, périt en janvier 1477. Encouragé en ce sens par son assemblée locale, ou états, le duché de Bourgogne décida son retour sous l'autorité française. En revanche, la Flandre et les provinces voisines ainsi que la Franche-Comté restèrent unies sous celle de la fille du duc, Marie. Cette dernière épousa Maximilien I^{er}, empereur du Saint Empire, chef de la maison d'Autriche. La rivalité entre leurs descendants et les rois de France dominerait le règne de Louis XIV et perdurerait jusqu'à la Révolution française, et au-delà.

Entre-temps, le royaume de France continuait d'absorber les provinces voisines. En 1481, après la mort du dernier comte de Provence, la Provence et Marseille, qui devaient précédemment allégeance à l'Empire, reconnurent la suzeraineté du roi de France, non sans conserver l'essentiel de leur autonomie administrative ; en Provence, jusqu'en 1789, les lois françaises furent promulguées non pas au nom du roi de France, mais du « roi de France, comte de Provence ».

Le duché de Bretagne était quant à lui semi-indépendant depuis le ix^e siècle, avec sa langue, ses lois, son parlement et sa dynastie. En 1532, sous le règne de François I^{er}, gendre d'Anne de Bretagne, l'union à caractère personnel entre le duché et le royaume céda

la place à une union administrative perpétuelle, mais comme la Provence, le duché fut autorisé à conserver certaines de ses institutions. En 1527, après la rébellion du connétable de Bourbon, descendant du cinquième fils de Saint Louis, son duché du Bourbonnais fut aussi réuni au domaine de la Couronne. En 1539, avec l'édit de Villers-Cotterêts, geste unificateur supplémentaire, François I^{er} décréta que les documents officiels comme les registres de paroisse seraient dorénavant tenus en français, au lieu du latin ou d'autres langues, notamment la langue d'oc qui se parlait dans le Sud. En vertu du traité du Cateau-Cambrésis signé avec le roi d'Espagne en 1559, le fils de François I^{er}, Henri II, renonça à ses prétentions sur le duché de Milan et le royaume de Naples, pour lesquels les rois de France avaient guerroyé depuis 1494. Toutefois, il prit le contrôle de trois cités situées entre la Lorraine et l'Alsace – Metz, Toul et Verdun. Il réaffirmait ainsi le désir d'expansion de la monarchie de France vers l'est et les terres de l'Entre-Deux, une région qui sera le théâtre de la plupart des guerres de Louis XIV.

Avec la dynastie, la Cour fut une autre institution unificatrice, aussi centrale pour le développement de la France que le fut le Parlement pour l'Angleterre ou l'armée pour la Prusse. Outre le roi ou la reine, d'autres membres de la famille royale s'entouraient de leurs propres « maisons », dont les membres étaient originaires de presque toutes les classes et régions. La Cour ne formait pas seulement une constellation de maisons et de ministères, mais aussi une force dynamique qui raffermissait et célébrait le pouvoir royal, alimentait des changements culturels et religieux. Plus que n'importe quelle autre cour, peut-être en raison d'une longue succession de reines consorts et de régentes à poigne depuis le début du xv^e siècle et Isabeau de Bavière, femme de Charles VI, la cour de France incarnait aussi l'un des fondements du pouvoir féminin. *La Cité des Dames*, l'un des premiers textes de défense du droit des femmes, et l'un des premiers livres français écrits par une femme, était de la plume de l'une des dames d'Isabeau, Christine de Pisan. Les premiers protestants de France furent soutenus par la sœur de François I^{er}, Marguerite, reine de Navarre (une autre auteure), et par sa maîtresse la duchesse d'Étampes¹⁴. Depuis au moins

Introduction

le mariage de Charles VIII avec Anne, duchesse de Bretagne, la Maison et les appartements de la reine étaient presque aussi vastes et somptueux que ceux du roi. Ce fut la reine Anne, écrivait le chroniqueur Pierre de Brantôme, l'auteur des *Vies des dames galantes*, qui introduisit « la grande cour des dames » et pria des femmes de la noblesse d'entrer dans sa Maison afin de les éduquer et d'accroître sa propre influence. Une cour sans femmes, écrivait-il, est comme un jardin sans fleurs¹⁵.

François I^{er}, qui régna de 1515 à 1547, passait le plus clair de son année loin de Paris, dans ses terres de chasse favorites de Fontainebleau et de Chambord. Longtemps avant la création de Versailles par Louis XIV, il fit de la cour de France un synonyme de splendeur. En 1544, l'ambassadeur de Mantoue écrivait : « Si vous n'avez pas vu la cour de France, vous n'avez pas vu ce qu'est la grandeur¹⁶ », laquelle n'émanait pas seulement du nombre des courtisans (peut-être 10 000 au total) et de la taille des châteaux, mais aussi du luxe des objets qu'ils renfermaient : tableaux, bijoux, meubles, tapisseries. La Cour était en perpétuel mouvement, en particulier entre les nombreuses résidences royales de l'Île-de-France et de la vallée de la Loire, en quête de sécurité, de revenus, de nourriture et de chasses¹⁷. Il fallait parfois 12 000 chevaux pour la transporter. Un évêque italien stupéfait écrivit à Cosme de Médicis : « Cette cour est à nulle autre pareille [...] on ne pense ici à rien d'autre que la chasse, les femmes, les banquets et changer de maison¹⁸. » Henri IV, grand-père de Louis XIV, se vanterait plus tard de n'avoir jamais dormi deux soirs de suite au même endroit¹⁹.

Lorsque le roi était encore mineur, puis après sa majorité, sa mère exerçait ou partageait le pouvoir avec lui, au vu et au su de tous. La bru de François I^{er}, Catherine de Médicis, veuve d'Henri II, tint le rôle de régente ou de membre du Conseil en 1560-1588, durant les règnes de ses fils Charles IX et Henri III. Marie de Médicis, veuve d'Henri IV, imita cet exemple entre 1610 et 1617 et entre 1620 et 1630, au début du règne de son fils, Louis XIII. Anne d'Autriche eut la plus importante Maison de toutes les reines de France (701 membres en 1646), parfois plus nombreuse que celle de son fils²⁰. Sous Louis XIV, les femmes jouirent d'un plus

grand pouvoir qu'à aucune autre époque avant l'avènement de la V^e République.

La garde était l'élément le plus important de la Maison du roi, bien plus forte que dans d'autres cours royales. Les gardes du corps, compagnies de gentilshommes à cheval, avaient été fondés en 1419, quand la moitié de la France était occupée par des troupes anglaises. Le futur Charles VII se fiait si peu aux Français qu'il leva une compagnie d'archers écossais « ordonnez à la garde du corps du roy » - l'Écosse était un allié de confiance dans les guerres contre l'Angleterre²¹. Ces effectifs avaient été complétés par trois autres compagnies de gardes du corps français en 1514, ainsi que par une autre de gardes suisses²². Le roi Ferdinand d'Aragon estimait que « dans toute la Chrétienté, personne n'avait une telle garde, et aucune n'était aussi bien ordonnée²³ ».

Tout au long de son règne, Louis XIV porta une attention toute particulière à ces corps de garde. Sa cour se distinguait par « une constante apparence de la force », écrivait l'ambassadeur de Venise en 1684 : « Jamais souverain ne fut gardé avec une vigilance plus diligente », tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de Versailles et dans ses couloirs et ses escaliers²⁴. Le capitaine des gardes du corps de service, responsable de sa sécurité et des permissions accordées aux individus qui souhaitaient lui parler, se tenait toujours à ses côtés²⁵. Ces gardes du corps entourèrent Louis lors de son couronnement à Reims le 7 juin 1654, et escortèrent son cercueil lors de la procession funéraire de Versailles à Saint-Denis, le 9 septembre 1715²⁶. Le roi de France, et Louis XIV en particulier, était un chef militaire autant qu'un monarque sacré. Lors de son couronnement, on lui remit « l'épée de Charlemagne » et des éperons d'or ainsi que la couronne, le globe terrestre, le sceptre et la main de la justice. Un proverbe célèbre affirmait : « Qui retire l'épée, perd le sceptre. »

Les guerres de Religion qui dévastèrent la France après 1560 avaient elles aussi confirmé que le pouvoir royal se fondait sur la force autant que sur la religion. Les grands, comme les La Trémoille et La Rochefoucauld, et les cousins Bourbon du roi, le roi de Navarre et le prince de Condé, se convertirent au protestantisme, ainsi qu'une série de villes, de La Rochelle sur la côte

Introduction

atlantique à Nîmes et jusqu'à la place forte huguenote qu'était Genève. Sous la tutelle de Condé, les forces protestantes tentèrent de « surprendre » ou de se saisir de la Cour à Meaux, le 28 septembre 1567. Les membres de cette dernière ne durent leur salut qu'à la vélocité de leurs chevaux et de leurs carrosses dans leur fuite vers Paris, à 2 heures du matin, et à la loyauté des mercenaires suisses²⁷. En réaction à cette insécurité croissante, le régiment des gardes-françaises, fort de 1 000 fantassins, fut constitué en 1563 afin d'aider à protéger le petit-fils de François I^{er}, Charles IX.

Grâce à la taille, une taxe foncière frappant les non-nobles, et à la gabelle, un impôt sur le sel, la monarchie française percevait des revenus annuels constants plus importants que ceux d'autres monarques. Depuis le xiv^e siècle, les états généraux, assemblée nationale réunissant des députés du clergé, de la noblesse et du tiers état, étaient convoqués au gré des circonstances, lorsque la Couronne avait besoin de sommes d'argent supplémentaires. À l'inverse des nombreuses assemblées locales des provinces, comme la Bretagne et la Provence, les dimensions mêmes du pays limitaient l'utilité de l'exercice et de l'institution. Grâce à la loi salique, la France s'épargna les querelles de succession requérant la validation d'une institution nationale, ce qui, dans l'Angleterre des xv^e et xvi^e siècles, accrut d'autant le poids du Parlement. Ayant perdu une partie de son pouvoir, en désespoir de cause, Henri III convoqua les états généraux au château royal de Blois, sur les rives de la Loire. Les députés penchaient en faveur de la Ligue catholique et du duc de Guise. Plus agressifs que le Parlement anglais, ils exigeaient un contrôle des nominations à la cour du roi et à son Conseil – en d'autres termes, une part du pouvoir exécutif. Ils imposèrent aussi le catholicisme comme critère de succession au trône²⁸. Le roi décida d'éliminer Guise. L'exécution par ordre du roi du duc et du cardinal de Guise, qui l'avait couronné et oint de l'huile sainte à Reims en 1575, suscita tout particulièrement l'effroi. La presque totalité de la France entra en rébellion. L'université de Paris, la Sorbonne, destitua « ce misérable bougre de roi », ainsi qu'on appelait « l'ancien souverain », et libéra ses sujets de leur serment d'allégeance. Son nom fut rayé des prières publiques²⁹. Le 1^{er} août 1589, Henri III fut poignardé à mort.